

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COGEFI EUROPE (ISIN part D : FR0013128550) | CET OPCVM EST GÉRÉ PAR COGEFI GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds, qui est de classification « Actions des pays de l'Union Européenne », a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à l'indice STOXX Europe Large 200 en Euros, dividendes nets réinvestis, au travers d'une sélection de titres de types « stock picking ».

La réalisation de l'objectif de gestion de COGEFI EUROPE s'appuie sur une sélection de titres de tous secteurs et de toutes capitalisations boursières, (principalement grandes et moyennes capitalisations), et obtenue après une analyse fondamentale reposant sur une recherche développée en interne avec l'appui de recherches externes.

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% aux marchés d'actions de l'Union Européenne.

Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 50% de son actif net.

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union européenne restera accessoire (inférieur à 10%).

Ce FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% en titres des pays de l'Union Européenne.

L'investissement en titres de sociétés de petites capitalisations (« small caps ») ne dépassera pas 20% de l'actif net.

Le fonds pourra être investi, dans la limite de 25% de son actif net, en instruments du marché monétaire ou en obligations convertibles de titres cotés.

Concernant la notation des titres, les limites d'exposition seront les suivantes :

Notation Standard and Poor's, Moody's ou Fitch, ou jugée équivalente par la société de gestion	Fourchette d'exposition correspondante
Minimum BBB- (Investment grade)	De 0% à 25% de l'actif net

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur achat ou de leur vente.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions ;
- d'OPCVM de droit français et/ou européen,

- de FIA de droit français et/ou européen (fonds d'investissement à vocation générale).

Le FCP pourra investir dans des OPC actions, obligataires ou diversifiés pour répondre à l'objectif de gestion, et des OPC monétaires pour gérer la trésorerie.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM ou FIA dont l'actif comprend moins de 10% d'actions ou parts d'OPCVM, ou de FIA.

Ces OPC peuvent être gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris des sociétés liées.

Le FCP pourra avoir recours aux produits dérivés (futures et options), négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action afin de réaliser l'objectif de gestion.

Le Fonds n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

Toutes ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'investissement en titres intégrant des dérivés simples ne dépassera pas 25% de l'actif net (y compris les obligations convertibles).

Le Fonds pourra être exposé au risque sur les différentes catégories de dettes subordonnées, de manière indirecte par le biais des OPC (maximum 10% de l'actif net).

Le FCP n'aura pas recours à l'investissement en Contingent Convertible Bonds (CoCos).

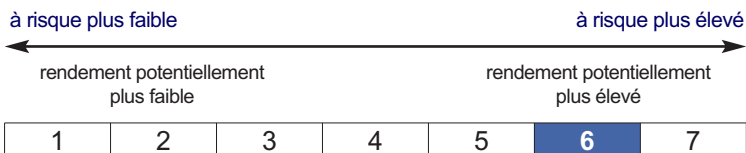
Les sommes distribuables du fonds sont intégralement distribuées.

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré à Paris avant 11 heures auprès de notre dépositaire COGEFI, et sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait que leur commercialisateur peut appliquer une heure limite antérieure à celle mentionnée ci-dessus.

Les porteurs peuvent obtenir toute information concernant l'OPCVM auprès de la société de gestion.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



L'OPCVM se situe actuellement au niveau « 6 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition au minimum à 60% aux marchés d'actions de l'Union Européenne.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de Cogefi Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM SUR UNE ANNÉE

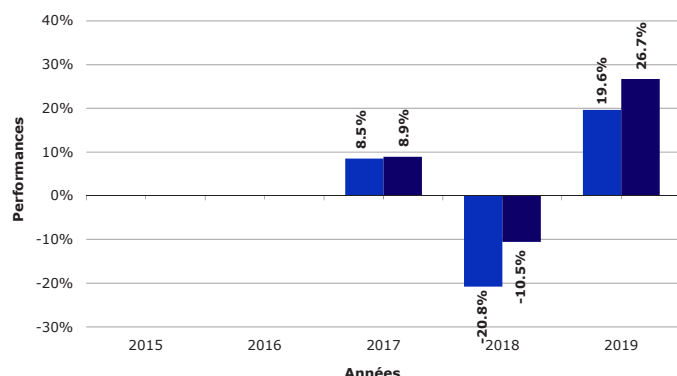
Frais courants	3,84% de l'actif net
----------------	----------------------

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le **31/12/2019**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

PERFORMANCES PASSÉES



■ Cogefi EUROPE - Part D

■ STOXX Europe Large 200 en euros, dividendes nets réinvestis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part D a été créée en février 2016.

Les performances présentées ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence sont calculées dividendes nets réinvestis.

L'indicateur de référence est le STOXX Europe Large 200 en euros, dividendes nets réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : COGEFI

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.cogefi.fr et est communiquée à toute personne qui en fait la demande à COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - +33 1 40 06 02 22.

Fiscalité : FCP éligible au PEA et, depuis sa création, à l'abattement pour durée de détention visé à l'article 150-0 D du CGI. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Catégorie de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts, les informations concernant les autres parts peuvent être obtenues auprès de COGEFI Gestion.

Le détail de la politique de rémunération est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de Cogefi Gestion - 11 rue Auber - 75009 PARIS.

La responsabilité de Cogefi Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cogefi Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/06/2020.

COGEFI GESTION - 11, rue Auber - 75009 Paris - +33 (0)1 40 06 02 22 - www.cogefi.fr - contact@cogefi.fr

Agrément AMF GP97090 du 25/09/1997 (www.amf-france.org)